

## CH\_VB 82.308 vom 25. Juni 1982

Bundesverwaltung, 1982-06-25, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_82.308](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_82.308)

FR: CH\_VB 82.308 du 25 juin 1982

IT: CH\_VB 82.308 del 25 giugno 1982

### Volltext

25. Juni 1982 N 971 Postulat Pini #ST# 82.308 Postulat Deneys Kleine und mittlere Unternehmen. Innovationsrisikogarantie Petites et moyennes entreprises. Garantie contre les risques à l'innovation Wortlaut des Postulates vom 27. Januar 1982 Die schweizerische Wirtschaft braucht dringend Risikokapital, damit sie ihre Innovationskraft erhalten und verstärken kann. Für kleine und mittlere Unternehmen ist es allerdings schwierig, solches Kapital zu finden. Aus diesem Grund bitten wir den Bundesrat, die Einrichtung einer Innovationsrisikogarantie zu prüfen, und zwar besonders für die kleinen und mittleren Unternehmen. Diese Garantie könnte ähnlich ausgestaltet werden wie die Export- oder die Investitionsrisikogarantie. Texte du postulat du 27 Janvier 1982 L'économie suisse a besoin de capital-risque pour maintenir et renforcer sa capacité d'innovation. Toutefois, il est souvent difficile pour les petites et moyennes entreprises d'en obtenir. C'est pourquoi, je prie le Conseil fédéral d'étudier la mise sur pied d'une garantie pour les risques à l'innovation pour les petites et moyennes entreprises en particulier. Cette garantie pourrait être analogue à la garantie contre les risques à l'exportation ou à la garantie contre les risques aux investissements. Mitunterzeichner - Cosignataires: Affolter, Ammann-Saint-Gall, Bäumlín, Borei, Bratschi, Braunschweig, Bundi, Chopard, Christinat, Duvoisin, Eggenberg-Thoune, Eggli, Ganz, Gloor, Jaggi, Leuenberger, Loetscher, Meizoz, Morel, Renschler, Robbiani, Rothen, Rubi, Stich, Uchtenhagen, Vannay, Wagner, Weber-Arbon, Zehnder (29) Begründung Frau Nationalrat Deneys verzichtet auf eine Begründung, wünscht jedoch eine schriftliche Beantwortung. Développement Madame la conseillère nationale Deneys renonce à un développement; elle désire cependant une réponse écrite. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Überwiesen - Transmis #ST# 82.331 Postulat Pini Landwirtschaftspolitik. 6. Bericht Politique agricole. 6e rapport Wortlaut des Postulates vom 2. März 1982 Angesichts der Ungleichgewichte, die es in der Landwirtschaft weiterhin gibt, laden wir den Bundesrat ein, die Ausarbeitung des 6. Landwirtschaftsberichts zu beschleunigen und zusammen mit den neuen Zielen, die er darin festzulegen gedenkt, konkrete Lösungen für die folgenden aktuellen Probleme vorzuschlagen: a. Abnahme des durchschnittlichen landwirtschaftlichen Einkommens; b. grosse Differenz im Produktionsertrag zwischen Berggebiet und Mittelland; c. wachsende Schwierigkeiten und zunehmende Verschuldung bei der Beschaffung von Boden zur landwirtschaftlichen Nutzung; d. regionale Ungleichgewichte bei der viehwirtschaftlichen Produktion und beim Pflanzenbau (Milchkontingentierung - übermässige Fleischproduktion - Futtermittelversorgung usw.); e. Schwächung der Familienbetriebe gegenüber «industriell» bewirtschafteten Betrieben. Ferner wird der Bundesrat eingeladen, die gesamte Landwirtschaftsgesetzgebung zu überarbeiten, um sie dadurch zu vereinfachen und besser auf die Bedürfnisse und die Entwicklung unserer Landwirtschaft in diesem Jahrzehnt abzustimmen. Texte du postulat du 2 mars 1982 Compte tenu des déséquilibres persistants

dans l'économie agricole, le Conseil fédéral est invité à accélérer la présentation du 6e rapport sur la politique agricole, en proposant, parmi les nouveaux objectifs qu'il entend fixer, des solutions concrètes aux problèmes actuels suivants: a. Diminution du revenu agricole moyen; b. Différence profonde de rendement de la production agricole entre les zones de montagne et de plaine; c. Difficultés et endettements croissants pour l'accès à la propriété foncière destinée à l'exploitation agricole; d. Déséquilibres régionaux dans les secteurs de la production animale et végétale (régime du contingentement du lait - surproduction de viande - approvisionnements fourragers, etc.); e. Affaiblissement des exploitations familiales paysannes par rapport aux exploitations de type industriel. En même temps, le Conseil fédéral est invité à revoir l'ensemble de la législation agricole afin de la simplifier et de mieux l'adapter aux nécessités et à l'évolution de notre agriculture au cours de cette décennie. Mitunterzeichner- Cosignataires: Bacciarini, Sarchi, Bundi, Cevey, de Chastonay, Hofmann, Hunziker, Nussbaumer, Robbiani (9) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Les problèmes soulevés par le postulat reflètent une situation de malaise dont notre agriculture souffre depuis plusieurs années sans qu'on ait pu trouver des solutions valables à long terme pour réduire les effets des déséquilibres signalés. Le 5e rapport sur notre politique agricole, que le Conseil fédéral a présenté le 22 décembre 1976, n'a pas trouvé, dans la réalité de l'évolution qui s'est produite jusqu'à nos jours, la confirmation totale de ses prévisions. On peut dire que l'évolution de l'économie agricole des années septante a déterminé des situations plus difficiles à maîtriser que celles que de prudentes prévisions pouvaient le laisser croire. Après avoir examiné l'initiative parlementaire que j'avais présentée en termes généraux le 2 juin 1980, en vue d'une révision de la loi sur l'agriculture actuellement en vigueur, la • Commission des affaires économiques du Conseil national, dans son rapport du 8 septembre 1981, a affirmé entre autres: «Au terme d'une discussion approfondie, elle a acquis la conviction que, dans ce domaine fort complexe, le Parlement ne devrait pas légiférer de son propre chef; pourtant, en raison du malaise qui existe manifestement, la question tout entière mérite un examen attentif. C'est pourquoi la Commission estime que la voie la plus simple à suivre, la plus rationnelle en l'occurrence, consiste - dans le cadre du 6e rapport sur l'agriculture - à ce que les points suivants fassent l'objet d'un exposé aux Chambres fédérales:

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Deneys Kleine und mittlere Unternehmen. Innovationsrisikogarantie Postulat Deneys Petites et moyennes entreprises. Garantie contre les risques à l'innovation In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1982 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 15 Séance Seduta Geschäftsnummer 82.308 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 25.06.1982 - 08:00 Date Data Seite 971-971 Page Pagina Ref. No 20 010 572 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.